



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU 30 juin 2015 – 20 h 45

- Plan de financement à revoir pour travaux Ecole Publique et Rugby
 - Création opération budgétaire pour mise en souterrain éclairage public lié aux aménagements de renforcement de réseaux à la ZA
 - Adaptation du schéma d'assainissement en fonction du PLU et approvisionnement budgétaire du compte de dépense pour paiement frais enquête
 - Gendarmerie - loyer des garages
 - Prise en charge communale frais d'animation village pour passage du tour de France (article comptable 6228)
 - Renégociation des emprunts en cours (Commune et budget annexe assainissement)
+ Remboursement anticipé emprunt à la Communauté de Communes du Pays de Salars
 - convention MEJ (Maison enfance et de la jeunesse) pour gestion des APE et ALSH
 - Secours ponctuel - abandon de créance – Budget assainissement.
 - subvention ADMR
 - Création Budget annexe "Lotissement les Châtaigniers"
 - Versement des fonds nouvelles modalités de dépôt des fonds
 - Décisions modificatives budgétaires
 - communication des décisions prises par le Maire
 - L'HUNARGUES - selon avancement du dossier présentation d'un nouveau plan de financement
 - Convention SIEDA pour diagnostic énergétique école communale
 - Questions diverses
- ADDITIF de dernière minute - Information du Conseil Municipal de la demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée.
-
-



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 30 JUIN 2015

A 20 h 45 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES

Absents : Madame ALBINET

Représentés : Madame DANÈS par Monsieur SOULIE, Monsieur ALZIAR par Madame COMBELLES, Madame BLANCHARD par Madame VERNHES

Secrétaire : Monsieur BOUSQUET Christophe

Date de la convocation : 25/06/2015

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le : 7.07.2015

OBJET : MODIFICATION PLAN FINANCEMENT TRVX RUGBY POUR DEMANDE FRI

A titre de rappel Monsieur le Maire cite les délibérations du 22 Janvier 2015 et celle du 13 avril 2015 traitant de la demande de DETR (dotation équipement des territoires ruraux) pour les travaux concernant le stade du Rugby et les travaux concernant l'Ecole Publique ;

Or ces travaux semblent pouvoir bénéficier de dotations supplémentaires qui requièrent une nouvelle délibération. :

Pour le Terrain de sports (main courant rugby et carrelage vestiaires) :

La demande reposait sur un montant HT de **42 988 € soit 51 586 € TTC**

(NB les résultats de l'appel à concurrence nous permettent des imprévus amplifiés)

Donc , sans changer l'estimatif ci-dessus : les subventions pourraient être les suivantes si la région intervient au niveau du FRI, à défaut il sera gardé le financement arrêté le 13 Avril 2015 notamment pour ce qui concerne le fonds de concours)

Ainsi le nouveau plan de financement envisagé est le suivant :

DETR..... .20 %	8 597.60 €
Région « FRI »	8 500.00 €
Fonds de concours CTE CNES si obtention du FRI	12 945.20 €
Financement communal sur HT	12 945.20 €
+ TVA	8 598.00 €

NB : programme inscrit au BP 2015 sur l'opération 115

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces changements sous réserve d'obtention du FRI notamment pour le fonds de concours de la communauté qui a défaut s'appuierait sur la délibération du 13.04.2015

OBJET : DEMANDE AIDE DEPARTEMENTALE TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

La délibération du 22 Janvier 2015 traitant de la demande de subvention DETR reposait sur un montant de travaux HT 11 710 € soit 14 052 € TTC

pour revêtement de sol de estimé imprévus compris à	11 160 .00 €
Acquisition d'un tableau triptyque	550.00 €
Le plan de financement suivant se substitue à la délibération de janvier 2015	
- Financement DETR 40 %	4 684.00 €
- Financement Départemental 10 %	1 171.00 €
- Financement communal sur HT	5 855 .00 €
- TVA à financer dans l'attente du TCTVA	2 342.00 €

NB : programme inscrit au BP 2015 sous le n° d'opération 215

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte ce nouveau plan de financement prenant en compte l'aide départementale

OBJET : Création opération 615 - Eclairage public lié au renforcement réseau ZA

Le budget primitif 2015 n'a pas prévu d'opération budgétaire pour l'Eclairage public en 2015 – Or, à l'occasion des travaux d'alimentation projet Tj carrefour nécessitant notamment un renforcement des réseaux électriques et télécom, il est proposé à la collectivité de profiter de cette opportunité pour l'enfouissement du réseau public.

Le montant de l'opération créée à savoir opération n° 615 – article 21538- est estimé à 2889.90 € TTC, soit 2408.25 €, opération bénéficiant en principe d'une subvention du SIEDA de l'ordre de 40 % du HT soit de 963 €.- Reste à trouver en arrondissant : 1927 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal consent à saisir l'opportunité du renforcement du réseau pour mettre en souterrain ce qui peut l'être sur ce le site précité

OBJET : ADAPTATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT EN FONCTION DU PLU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma d'assainissement qui a été adapté en fonction des dernières évolutions du PLU.

De plus il convient d'abonder l'article 202 de 2000 € pour les frais liés à l'enquête (publicité et commissaire-enquêteur)

Le conseil Municipal destinataire des annexes (plan et dossier enquête publique) après en avoir délibéré, adopte cette nouvelle présentation qui va être soumise à l'enquête publique prévue **du 17 août au 16 septembre 2015 inclus**

OBJET : LOYER GENDARMERIE ET INTEGRATION GARAGES

Cette question a déjà fait l'objet de la délibération du 6 Mars 2015 sur laquelle les conseillers étaient consentants pour inclure les garages dans le bail de la gendarmerie avec une reconnaissance financière. Jusqu'à présent les gendarmes payaient directement à la collectivité leur garage dont le prix du loyer était à ce jour de 22.10 € par mois.

Le groupement de gendarmerie était consentant d'inclure les garages à usage privatif, dans le bail de la gendarmerie sans contrepartie financière, Il est donc demandé une nouvelle fois au Conseil Municipal son avis sur la question pour avancer sur le bail dont la renégociation de loyer part au 1er mai 2015 sur une base annuelle de 39 064 € contre 38 392 € correspondant à une réévaluation triennale reposant sur l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre Donc cette base resterait identique avec une intégration des garages.

14 votants :

4 en faveur de la location des garages à titre onéreux dont une procuration

5 en faveur de l'intégration des garages dans le bail sans répercussion financière, dont une procuration

5 abstentions dont une procuration.

Retenu - l'intégration des garages sans contrepartie financière dès le 1er mai 2015 si possible sinon par avenant et acceptation du loyer à 39 064 €

OBJET : prise en charge communale frais animation village passage du tour de France

Afin de faire honneur au passage du tour de France le 17 Juillet 2015 sur notre commune, le conseil Municipal a donné son accord pour une animation de rues par deux artistes, pour un montant de 830 €

OBJET : RENEGOCIATION DE TROIS EMPRUNTS COMMUNAUX EN COURS

Le Conseil Municipal donne son accord pour une renégociation de trois prêts de la commune, réalisés l'un le 4.11.2013, l'autre le 25.05.200455 et l'autre le 30.11.2008 - L'opportunité de taux intéressants sur le marché a généré une démarche de la collectivité auprès des divers établissements bancaires, sachant par contre que le crédit agricole n'acceptait pas de renégocier les prêts initiaux. La Poste a été retenue pour un montant globalisant les trois prêts et les indemnités de renégociations de **329 738 €** sur 20 ans pour ce qui concerne le budget de la Commune de Cassagnes-Bégonhès

Le Conseil Municipal a choisi entre deux propositions à savoir un prêt à annuité constante remboursable annuellement au taux de 2.69 % + frais de dossier de 0.20% du montant du prêt. avec début de remboursement au 1.09.2016 ou prêt à remboursement trimestriel au taux de 2.66 + frais de dossier 0.20 % du montant du prêt avec 1er remboursement au 1.12.2015 - **Sur 14 votants dont trois procurations, six se sont prononcés pour un remboursement annualisé, six pour un remboursement trimestriel dont la voix du Président de séance , et deux abstenus - Selon le CGCT, article L.2121-20) , à égalité de voix, la voix du Président est prépondérante, de ce fait est retenu le remboursement trimestriel.**

Cela permet à la commune une économie sur 20 années de 36 644.47 € soit 1832.22 € annuel une fois les indemnités de renégociation déduites.

OBJET : RENEGOCIATION DEUX EMPRUNTS ASSAINISSEMENT

Au même titre que pour la commune, deux emprunts par contre d'assainissement ont fait l'objet d'une démarche de renégociation., pour un montant global de 246 868 € incluant le remboursement du capital restant du des deux prêts et

des indemnités de renégociation. Au même titre que pour les emprunts communaux c'est la poste qui a été retenue.

Le conseil Municipal a choisi entre deux propositions émanant de la poste à savoir un prêt à annuité constante remboursable annuellement au taux de 2.69 % + frais de dossier de 0.20 montant du prêt. avec début remboursement au 1.09.2016 ou prêt à remboursement trimestriel au taux de 2.66 % frais de dossier 0.20 % du montant du prêt avec 1er remboursement au 1.12.2015 - Sur 14 votants dont trois procurations, six se sont prononcés pour un remboursement annualisé, six pour un remboursement trimestriel dont la voix du Président de séance et deux abstenus - Selon le CGCT, article L.2121-20 d , à égalité de voix, la voix du Président est prépondérante, de ce fait est retenu le remboursement trimestriel.(**1er remboursement au 1.12.2015 = 2347.47 € capital et 1696.39 E intérêts soit 4 043.86 €**)

Cela représente sur toute la durée du prêt une économie de 34 157.44 € soit annuellement de 1707.87 €

OBJET : CONVENTION MAISON ENFANCE ET JEUNESSE POUR GESTION APE ET ALSH ANNEE SCOLAIRE 2015%2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention qui va être adoptée entre la Commune et la MEJ (maison de l'enfance et de la jeunesse) pour la gestion des APE sur l'année scolaire 2015/2016, convention qui du reste était jointe à la convocation du Conseil Municipal

Cela représente à ce jour une dépense annuelle de 16 576 € article 6 de la convention

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise son Maire à signer cette convention

OBJET : Secours ponctuel - abandon de créance - Budget assainissement

Un particulier en situation difficile a demandé au CCAS un secours, dans le même temps ce particulier était redevable de sa redevance d'assainissement de 2014 Le CCAS dont les ressources sont très mineures, a demandé à la collectivité de voir un abandon de créance de la taxe assainissement 2014 à titre tout à fait exceptionnel si cela est possible en matière de législation financière

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe à l'exception d'un contre et d'une abstention si cela est donc possible juridiquement.

OBJET : SUBVENTION ADMR

Pour information

Cette délibération n'a pas été prise car 5 membres du Conseil faisant partie de l'Association devaient se retirer dont notamment le Maire et laisser la Présidence à un élu de l'assemblée, or cela n'a pas été possible le quorum n'étant pas atteint, le prochain Conseil cette question sera à nouveau débattue et sera prise quelque que soit le nombre de présents conformément à l'article L 2121-17 du CGCT

OBJET : CREATION DU BUDGET ANNEXE "Lotissement les Châtaigniers"

La séance précédente le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'appellation du nouveau lotissement d'it 'Lotissement les Châtaigniers » lequel va être à usage d'habitation et est donc assujetti à la TVA sur la marge le terrain n'ayant pas été taxé à la TVA. Il est donc nécessaire de acter la création du lotissement les Châtaigniers, ce qui va permettre d'obtenir un n° SIRET pour ce nouveau budget annexe et d'établir le BP en conséquence.

Accord unanime du Conseil Municipal

OBJET : VERSEMENT DES FONDS DES REGIES - NOUVELLES MODALITES DE DEPÔT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles exigences de DGFIP et de la poste, à savoir les sommes recueillies en numéraire au niveau des diverses régies ne vont plus pouvoir être versées à la Poste locale, mais devront être portées à la Primaube ou à la Trésorerie de Réquista.

Pour ce l'agent communal Mme ESCORBIAC a bien voulu se charger de ce dépôt et à ce titre a été nommée mandataire de dépôt de fonds et percevra 1 H complémentaire par trimestre + les frais de déplacements. Ceci deviendra opérationnel le jour où la poste locale ne prendra plus les fonds.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE Commune n° 2 - (3 si intégration des décisions du Maire)

La Décision modificative suivante est proposée au Conseil Municipal afin de prendre en compte les diverses décisions modificatives du budget communal, dont notamment la renégociation de divers emprunts (qui s'appuie sur une simulation de mai 2015 susceptible de variation) et ensuite la prise en compte de création d'une opération et quelques autres modifications

DECISION MODIFICATIVES : BALANCE							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
30.06.2015	022	Dépenses imprévues	-9739.00				
30.06.2015	023	Virement à la section investissement	- 11 043.00				
30.06.2015	6228	divers	830.00				
30.06.2015	6574	S u b v e n t i o n s associations	- 6 233.00				
30.06.2015	66111	Intérêts	9 522.00				
30.06.2015	6616	Frais d'emprunt	660.00				
30.06.2015	6682	indemnité de renégociation emprunt	17 103.00				
30.06.2015	6226	Honoraires	- 1 100.00				
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
30.06.2015	020	Dépenses imprévues	- 488.00	30.06.2015	021.00	Vir SECTION FONCT.	- 11 043.00 €
30.06.2015	1641	Emprunts en €	333 530.00		1323.215	SUV DEPT ECOLE	+ 1 171.00 €
30.06.2015	202.000	Frais docts urba	2 000.00		13258-615	SUBV SIEDA	+ 963.00 €
30.06.2015	21538-	Réseaux E.PUB	2 890.00		1641.000	Emprunts en € (00)	17 103.00 €
					1641.000	Emprunts en €	329 738.00 €
TOTAL			337 932.00				337 932.00 €

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de prendre en compte la renogociation de l'emprunt assainissement Monsieur le Président propose au titre du Budget assainissement, la décision modificative suivante qui s'appuie sur une simulation de mai 2015 susceptible de variation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
022 - Dépenses imprévues - 3211.00 €	
023 - virement section investisst - 10160.00 €	
66111 - Intérêts réglés à l'éch 4414.00 €	
6616 - Intérêts bancaires Frais 494.00 €	
6682 - Indemnité de renégociation + 12 508.00€	
678 - autres charges - 4 045.00 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
1641.00 - Emprunts 249 216.00 €	Virement section fonctionnement -10 160.00
	Emprunts en € 259 376.00

Après délibération,

Le Conseil Municipal adopte cette modification budgétaire du budget assainissement.

OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DE 3 à 6

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire au Conseil :

- **Décision n° 3 du 8 juin 2015** en date du 8 Juin 2015 concernant le renouvellement de la RC Aérodrôme pour un montant de 1050.05 €
- **Décision n° 4 du 12 juin 2015** concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux au terrain de rugby, à savoir lot « main courante » attribué à la Sté IDVERDE de BOZOULS Pour un montant de 24 444.90 E TTC, et le lot carrelage vestiaires attribué à l'Entreprise VEYRAC pour un montant de 18 628.08 € TTC
- **Décision n° 5 du 12 juin 2015** concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux de revêtement de sol à l'école publique, lot attribué à l'entreprise J.M CAMPO à RODEZ pour un montant de 12 220.78 TTC
- **Décision n° 6 du 12 juin 2015** concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux à la gendarmerie, lot 1 – remplacement des radiateurs attribué à l'Entreprise JOURDAS de Cassagnes pour un montant de 10 764.60 € et le lot 2 évier et robinetterie attribué à l'entreprise SALIS de Cassagnes pour un montant de 2 151.21 € TTC.

Le Conseil Municipal en prend bonne note

OBJET : CONVENTION SIEDA POUR DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil avant signature de la convention du SIEDA Pour diagnostic énergétique dont une copie a été jointe à l'annexe de la convocation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne son accord pour signature de cette convention destinée à réaliser des économies d'énergie dans le temps.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA DEMANDE DE PROROGATION De l'Ad'AP

La collectivité a lancé le 27 mai 2015 un appel à concurrence pour une mission de dépôt d'agenda d'accessibilité concernant l'adaptation des Etablissements recevant du public aux normes d'accessibilité – Cet agenda d'accessibilité devait être déposé en Préfecture pour le 27.09.2015 – Les organismes consultés n'ont pas donné suite car surchargés – De ce fait une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité avec un maximum de 36 mois a été déposé avant le 27 juin date limite sous réserve de l'avis du conseil. .

Le Conseil Municipal est d'accord avec la démarche adoptée par Monsieur le Maire qui laisse le temps de planifier correctement les opérations d'accessibilité tant sur l'aspect financier que pour l'étude approfondie du dossier

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

